



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

université Paris-est Créteil

Question écrite n° 875

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de transférer l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP) de l'université Paris-est Créteil (UPEC) vers le site Descartes à proximité de l'université Paris-est Marne-la-Vallée. Cette décision a en effet été prise par le conseil d'administration de l'UPEC sans qu'à aucun moment une concertation sur l'avenir des locaux jusqu'ici réservés à l'Institut d'urbanisme de Paris n'ait été organisée entre les instances dirigeantes de l'université Paris-est Créteil et celles de la ville de Créteil et de la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne, toutes deux collectivités financeurs de la construction du bâtiment d'accueil de l'IUP. Sans bien entendu vouloir remettre en cause de quelque manière que ce soit l'indépendance des décisions prises par le conseil d'administration de l'université Paris-est Créteil qui, à n'en pas douter, prend ses décisions sur le fondement de la défense et de la promotion de l'intérêt de l'université, de sa communauté éducative et de ses étudiants, il semble toutefois qu'un minimum de concertation entre l'UPEC et ses partenaires institutionnels et territoriaux aurait mérité toute l'attention nécessaire. L'Institut d'urbanisme de Paris est en effet présent depuis 1972 sur le territoire de la ville de Créteil. Son installation, en 2005, dans un bâtiment spécifiquement dédié et conçu à l'usage exclusif des enseignements qui y sont prodigués, a nécessité la mise à disposition gracieuse par la ville de Créteil d'une surface de terrain de 1 700 m² correspondant à une charge foncière de 505 597 euros, charge supportée par les Cristoliens au bénéfice du développement de l'IUP dont le rayonnement national et international est désormais unanimement reconnu. La communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne (CAPCVM) a par ailleurs attribué, par délibération du 19 décembre 2001, un fond de concours de plus de 300 000 euros à l'université Paris-XII Val-de-Marne, actuelle UPEC. Cette subvention s'était inscrite en complément des financements de l'État, de l'université et du conseil général du Val-de-Marne. Au final, la ville de Créteil et la CAPCVM ont donc subventionné la construction du bâtiment dédié à l'Institut d'urbanisme de Paris pour un montant dépassant les 800 000 euros. Ces financements étaient pleinement justifiés en considération de l'intérêt pour la ville de Créteil et la communauté d'agglomération de posséder sur leur territoire un équipement de renommée internationale. Avec 450 étudiants inscrits dans ses différents diplômes, l'Institut d'urbanisme de Paris est en effet devenu l'un des plus importants centres de formation universitaire à l'urbanisme en France. Son rattachement depuis trente ans à l'université Paris-est Créteil a permis de nouer des liens importants de confiance et d'échanges avec les collectivités locales voisines et les milieux professionnels (bureaux d'études, de consultants et cabinets d'urbanisme) tout en développant une approche humaniste de l'urbanisme. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer de quelle manière elle compte pallier la perte pour l'université Paris-est Créteil que représente le départ vers Marne-la-Vallée de l'Institut d'urbanisme de Paris.

Texte de la réponse

Le transfert de l'institut d'urbanisme de Paris (IUP), de Créteil à Marne-La-Vallée, s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un Institut de la Ville porté par le PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) « Université Paris Est ». Composée de l'IUP de l'Université Paris Est Créteil et de l'institut français d'urbanisme (IFU) de l'université Paris Est Marne La Vallée, cette nouvelle entité rassemblera un potentiel unique en France

d'enseignement et de recherche sur la thématique « Ville, Environnement et leurs ingénieries » dans le cadre d'une collaboration renforcée avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées et l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux. Elle sera accueillie à partir de 2013 dans les locaux acquis par le PRES au sein du nouveau bâtiment « Bienvenue » construit sur le site Descartes à Marne la Vallée. La décision de l'UPEC de transférer l'IUP sur le site de Marne La Vallée contribue ainsi à la mise en oeuvre de la politique de structuration par grandes thématiques scientifiques développée par le PRES dont elle est membre. L'établissement a engagé une réflexion sur le devenir des actuels locaux de l'IUP à Créteil, dans la perspective de leur réutilisation pour des activités universitaires. Il ne manquera pas d'y associer la municipalité et ses autres partenaires socio-économiques.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 875

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4389

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5746